

REGLEMENT

- ‡ **ARTICLE 1** : Le vide grenier aura lieu le dimanche 01 mai 2024 de 8h00 à 18h00 sur le parvis de l'Eglise et sur la place de Mairie de BRAX.
- ‡ **ARTICLE 2** : Les exposants acceptés sont des particuliers ou professionnels.
- ‡ **ARTICLE 3** : Le prix de l'emplacement de 2 m est de **5€**. Chaque emplacement est numéroté.
- ‡ **ARTICLE 4** : **L'Attestation sur l'honneur** à votre nom, de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile est **OBLIGATOIRE** pour les particuliers et devra nous parvenir impérativement **avant le 20 avril 2024** accompagnée du règlement. Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.
- ‡ **ARTICLE 5** : Dès réception du moment de la participation, un numéro correspondant à votre emplacement vous sera attribué. Il vous sera demandé lors de votre arrivée.
- ‡ **ARTICLE 6** : Tout exposant n'ayant pas pris possession de son emplacement **avant 10h00 se verra déchu de celui-ci**. L'emplacement sera donc considéré libre et réattribué si besoin.
- ‡ **ARTICLE 7** : Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de la manifestation par l'organisateur.
- ‡ **ARTICLE 8** : Aucun véhicule ne devra rester sur l'emplacement de la vente, un parking est prévu pour les exposants.
- ‡ **ARTICLE 9** : Par sécurité, la circulation sur le site du vide grenier sera **interdite à tout véhicule de 8h00 à 16h00**.
- ‡ **ARTICLE 10** : Un service de restauration rapide est mis en place pour les exposants intéressés.
- ‡ **ARTICLE 11** : L'Association BRAX CREATIONS prend en charge l'édition, la diffusion des programmes, des affiches et toute publicité, presse, radio...
- ‡ **ARTICLE 12** : L'association BRAX CREATIONS décline toute responsabilité pour tout incident, accident et vol, qui pourraient se produire lors de cette manifestation (sur les lieux même, parking, rues...)
- ‡ **ARTICLE 13** : **Il est interdit par la loi la présentation à la vente d'animaux vivants** y compris pour les donner.
- ‡ **ARTICLE 14** : Par le seul fait du retour de l'attestation sur l'honneur, les exposants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter, sans exception ni réserve.

INSCRIPTION PARTICUIER - VIDE ATELIERS ET PLACARDS BRAX 2024

(Attestation devront être remise à l'organisateur qui la joindra au registre des inscriptions)

Je soussigné(e), (NOM).....(PRENOM).....
Né(e) le à département
Adresse complète
TELMAIL.....
CARTE D'IDENTITE N°.....
ETABLIE LE PAR

Déclare sur l'honneur:

- ‡ de ne pas être commerçant(e)
- ‡ de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)
- ‡ de ne pas avoir déjà participé à deux autres ventes au déballage au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Nombre de table (1.70m X0.75 m):..... Nombres de voitures :

Montant total de votre participation : chèque espèces (Rayer la mention inutile)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Fait à le

Signature :

Joindre à la présente attestation :

- Copie recto verso d'une pièce d'identité
- Le règlement par chèque à l'ordre de l'Association BRAX CREATIONS